

Compte-rendu du Conseil d'école du 4 avril 2019

Directeur: M. SANSEBASTIAN Gilles

Chef d'établissement : M EXELMANS Philippe

Représentants des Enseignants : Günçe Gur, Amjid Alam, François Gagnaire, Isabelle Vesco, Chloé Beaudet, Muriel Jaffres, Didier Roszak, Corinne Marcel Huet

Invités: Maeva Blaire, Mieko Dabosville, Madoka Mutsumi ; Xavier Jorge (gestionnaire matériel)

Représentants des parents LFI-FAPEE: Candice Adouane, Priscilla Bergeret, Yannick Borghi, Hatem El-Nashar, Perrine Harang-brunet, Tomoko Takeuchi, Salima Velasco, Pierre-François Vilquin

Excusés: Mme AUBLE, DAF, Mme MATTOSSI, Inspectrice de l'Éducation Nationale en résidence à Pékin.

Mme Beaudet, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M El-Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le conseil commence à 16h avec un mot d'accueil de la part du Président de séance, M SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire, souhaitant la bienvenue aux parents élus et le corps enseignant, il procède à un tour de table pour présenter les membres du conseil.

Ordre du jour :

- 1. Adoption du compte rendu provisoire du conseil d'école du 15 novembre 2018 (consultable sur le site internet du LFI Tokyo)
- 2. Présentation du projet d'évolution de la politique des langues du LFI Tokyo
- 3. Projet de structure pour l'année scolaire 2019/2020
- 4. Campagne d'admission en classe bilingue pour la rentrée 2019
- 5. Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Intervention préliminaire du Proviseur accompagné du Gestionnaire matériel, pour faire un point sur le projet immobilier du LFI Tokyo et répondre aux questions posées par les membres du conseil :

Avancées sur le projet et les contraintes actuelles qui font face à ce projet. Le Lycée attend un rendez-vous prochainement pour en discuter les détails, puis embaucher un cabinet d'architectes.

Au vu de l'impossibilité de densification du site actuel de Takinogawa (construction sur la piscine, les appartements de fonction et les terrasses) et devant toute possibilité d'une future extension externe, il faudrait considérer de nouvelles possibilités d'alimenter nos propres fonds à travers l'augmentation des frais de scolarité. Il y a aussi les contraintes budgétaires, car impossibilité d'emprunter jusqu'en 2032.

Une commission immobilière sera mise en place pour travailler sur le cahier des charges et discuter les solutions adéquates pour l'école.

1 - Vote pour adoption du procès-verbal du conseil d'école du 15 novembre 2018 :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal du conseil d'école du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du projet d'évolution de la politique des langues du LFI Tokyo

Remerciements aux parents qui se sont investis dans le groupe de travail depuis octobre 2017 et à tous les enseignants.

Nous avons travaillé sur différentes versions avant d'aboutir à cette proposition qui a été validée par Mme Mattossi, IEN de la zone Asie Pacifique lors de sa mission en février dernier.

Nous avons construit une offre plurilingue et pluriculturelle ambitieuse visant l'excellence pour tous nos élèves et davantage cohérente puisqu'adaptée aux parcours des élèves de la maternelle à la Terminale.

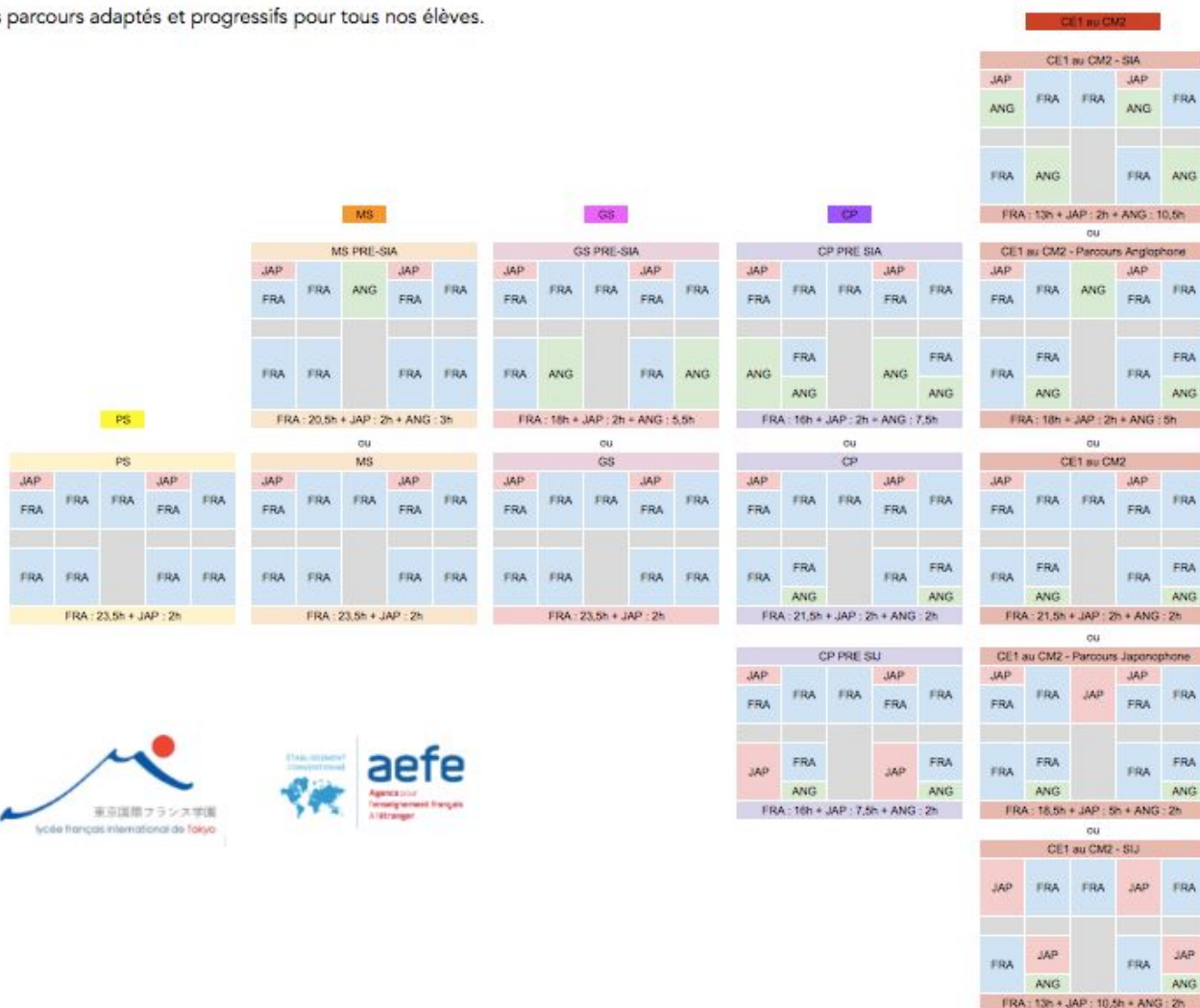
Cette offre permettra de répondre à la fois à nos familles installées au Japon durablement mais aussi aux projets de mobilité des familles en prenant en compte l'évolution de notre société tout en laissant une place prépondérante à la langue française, langue des examens et ce dès la maternelle.

Nous nous sommes également attachés à laisser une place réservée à la langue, la culture et l'histoire du pays hôte : clef de réussite d'une relation éducative entre nos deux pays tout en valorisant les parcours linguistiques des élèves à travers la labellisation de filières en sections internationales ou la perméabilité de parcours adaptés et renforcés de langues étrangères (PARLE).

Enfin, nous avons également visé le renforcement de la qualité de l'enseignement en s'appuyant sur une meilleure répartition de l'exposition aux langues dans la semaine : les blocs d'immersion linguistiques qui consistent pour l'élève à quitter son groupe classe à des moments marqués de la semaine pour apprendre et vivre la langue au travers d'activités variées dans les différents champs disciplinaires (EMILE : enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère).

Les blocs d'immersion linguistique du LFI Tokyo :

Des parcours adaptés et progressifs pour tous nos élèves.



les principaux avantages :

- labellisation de notre filière BIL en Section Internationale Américaine
- création d'une filière Section Internationale Japonaise
- augmentation du nombre d'heures en langues par rapport aux parcours actuels pour tous les élèves

- apprentissage du japonais dès la PS
- meilleure hétérogénéité dans les classes
- des temps d'enseignements du français à effectifs réduits
- un apprentissage progressif et structuré en blocs immersifs dans la langue

Pour répondre à la question des parents, le directeur explique que la mise en place sera mise en place progressive pour respecter les parcours déjà suivis par nos élèves :

- Septembre 2019 : PS et MS
- Septembre 2020 : Tout le cycle 1
- Septembre 2021 : Cycles 2 et 3

Avis du conseil :

Les représentants parents d'élèves soulignent que la présentation qui vient d'être faite est le fruit d'un long travail et qu'elle satisfait la majorité des représentants des parents d'élèves qui ont participé à la commission sur les langues depuis presque deux ans.

La réaction des parents reste donc positive envers l'évolution de la politique des langues du Lycée, puisque plus d'enfants bénéficieront d'une meilleure offre anglais/japonais et plus de temps dans chaque langue pour la majorité des enfants, sans toutefois diminuer l'efficacité de l'enseignement, surtout la maîtrise de la langue Française.

Les parents proposent également la possibilité de développer des activités périscolaires axées sur les langues et d'avoir une palette diversifiée en terme d'activités linguistiques. Proposition acceptée par la direction.

- 3. Projet de structure pour l'année scolaire 2019/2020 :

Effectifs :

- montée de cohorte en CM1 : ouverture d'une classe supplémentaire
- une forte demande pour la rentrée. A l'issue de la première commission d'admission et avant la période de réinscriptions déjà 31 élèves placés en liste d'attente (principalement en maternelle : 21PS, 3MS, 4GS, 2CP, 1CM2) dont 7 de nationalité française.

Des départs d'enseignants :

- Mme Bourbon qui fait valoir son droit à une retraite bien méritée. Nous la remercions pour tout le travail effectué auprès de nos élèves.

- Mmes Boueilh et Mondou qui ont fait le choix de poursuivre leur carrière sous d'autres horizons. Sincères remerciements.

Des arrivées d'enseignants :

- Mme Cazerès, (FLSco) qui travaille actuellement comme assistante de vie scolaire auprès de deux élèves de l'école, Mmes Bonifay (Professeure des écoles déjà sur Tokyo), Allard (qui arrive de la Nouvelle Orléans) et Jallerat (qui arrive du département de la Réunion) et M Boumghar (Professeur des écoles déjà sur Tokyo).

Structure :

Maternelle : 8 classes en dispositif pédagogique multi-âge et 1 GSBIL

Élémentaire : 5 classes par niveau en CP, CE1, CE2 et CM1 + 4 classes de CM2.

Total de 33 classes.

Avis du conseil :

Un enseignant précise que quelques enseignants des autres cycles auraient préféré le maintien de classes standards à côté des classes multi-âges.

Les parents précisent ne pas pouvoir donner un avis formel, car ils n'avaient pas été préalablement informés de cette intention de généraliser les classes multi-âges en maternelle. De ce fait, ils n'ont pas recueillis suffisamment de retours pour émettre un avis formel. Cependant, ils répondent qu'en ce qui les concerne, ils n'ont toujours eu que des retours positifs des classes multi-âges fonctionnant depuis deux ans. Le directeur souligne effectivement que ces retours positifs ont amené l'équipe de maternelle à proposer cette répartition et ajoute que l'IEN, Mme Mattossi, a donné un avis très favorable en passant une journée dans certaines classes.

- 4. Campagne d'admission en classe bilingue pour la rentrée 2019

Pour les élèves admis en MS-PréSI ou classes BIL de la GS au CM2, s'il y a plus de candidats que de places à pourvoir, les critères sont ceux explicités sur notre site internet :

LE RECRUTEMENT DES ELEVES

Chaque dossier est étudié et discuté par l'équipe pédagogique lors d'une commission. Lors de celle-ci, seuls les élèves jugés aptes sont retenus sans classement des uns par rapport aux autres.

Les critères étudiés par l'équipe pédagogique sont :

- les compétences en français (compréhension/expression),
- les compétences en anglais (compréhension / expression),
- la capacité de l'élève à suivre un rythme scolaire soutenu,
- le projet familial (qui devra être explicité dans une lettre de motivation).

Pour les élèves nouveaux arrivants et précédemment scolarisés dans un système non francophone ou ne dépendant pas de l'éducation nationale française, nous privilégierons – sauf cas exceptionnel –, une scolarisation en section standard.

S'il y a plus d'enfants aptes que de places disponibles, l'équipe enseignante de chaque niveau définit les élèves les plus à même de s'inscrire dans ce dispositif au moment de la commission.

Une fois admis dans une classe bilingue, l'élève a vocation à poursuivre sa scolarité dans ce dispositif. Chaque année, nous pouvons cependant proposer à certains de quitter ce dispositif en raison de difficultés trop importantes mettant l'élève en souffrance. En dernier lieu, le conseil de cycle se réserve le droit d'une réorientation en dispositif standard si l'élève a des difficultés dans l'acquisition des compétences du socle. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun appel de la part des familles.

Les parents demandent s'il y a possibilité qu'un enfant ayant quitté ce dispositif, puisse l'y intégrer à nouveau plus tard. Réponse affirmative de la part du directeur.

- 5. Questions diverses des représentants des parents d'élèves :

1/ Enseignement des langues au primaire:

- l Deux questions posées par les parents rejoignent la réflexion sur l'enseignement des langues actuellement en cours : une famille s'interroge sur la possibilité de mettre en place un curriculum unique pour l'enseignement en langue anglaise en classe bilingue de la MS au CE2; une autre demande si la mise en place de classes bilingues français-japonais est envisagée pour les années à venir
- l Pouvez-vous nous indiquer quel est l'impact de la réponse donnée par la mairie de Kita Ku concernant l'école n° 6 sur le projet de réorganisation de l'enseignement des langues au primaire telle que présenté en février dernier ?

Voir présentation sur l'évolution de la politique des langues plus haut.

Les programmes sont ceux de l'Education Nationale française dont une partie est enseignée en langue anglaise. Une réflexion est en cours actuellement pour traduire les programmes en anglais.

Sans l'école n°6, il faudra revoir à la baisse nos ambitions sur les langues. Cela voudra dire renoncer certainement à la section internationale japonaise et perdre quelques-uns des avantages décrits plus haut : hétérogénéité dans les classes et mélange des élèves, parcours diversifiés, etc.

2/ Photo de classe

Les parents sont étonnés et attristés de ne pas avoir été en mesure de se procurer la photo de classe de cette année. Que se passe-t-il et quand pouvons nous l'acheter ? Des photos des classes élémentaires ont été prises en octobre dernier. Ces photos sont-elles exploitables ? La préférence des parents va à une version digitale.

Le choix de confier ce dossier à notre chargé de communication pour offrir aux familles des photos de meilleures qualités, nous a fait prendre un peu de retard dans le traitement de celles-ci compte tenu d'une actualité de projets de plus en plus riche au LFI Tokyo. Les photos sont désormais prêtes.

A la demande des parents d'élèves elles seront envoyées numériquement avec possibilité de faire un don à la caisse de solidarité (mettre l'argent liquide dans une enveloppe à déposer à la vie scolaire) si l'association des parents d'élèves accepte de jouer le rôle de "donneur".

Les photos de la maternelle seront prises le 23 avril.

3/ Possibilité pour les parents d'emprunter les bus scolaires lorsqu'ils accompagnent une sortie ou aident à la réalisation d'une activité à l'école.

Suite à une modification du règlement financier entrée en vigueur en janvier 2019, les parents ne sont plus autorisés à emprunter les bus scolaires pour des raisons d'assurance (a priori pour éviter de dépasser les quotas de personnes assurées dans le contrat actuel, si nous avons bien compris). Nous comprenons que, de ce fait, les parents ne puissent plus emprunter « en masse » les bus pour des événements tels que la course de Noël ou le Carnaval.

Cependant, il nous semble excessif et inopportun de refuser aux parents qui se portent volontaires pour accompagner une sortie ou pour encadrer une activité à l'école la possibilité d'emprunter les bus. On se retrouve alors dans des situations ubuesques où le parent doit déposer son enfant au bus puis se précipiter pour prendre les transports et réussir à être à l'heure à l'école pour accompagner la classe. Cela ne va pas motiver les parents à participer et risque de les éloigner encore plus de l'école. Pouvez-vous clarifier la situation ? Le contrat interdit-il l'utilisation pour tous les parents à quelque moment que ce soit ou pourrait-on repenser cette décision pour les parents volontaires ?

Qu'en sera-t-il également de la rentrée des classes et de l'accompagnement des plus petits le premier jour ? Ils pourront certes prendre les transports en commun avec leurs parents le jour de la rentrée mais il y aura toujours un premier trajet dans le bus, qui serait plus rassurant avec un parent.

Cette modification ne fait pas suite à la modification du RI mais au fait que la compagnie de transport nous a indiqué formellement cette année que seuls nos élèves et les accompagnateurs sont assurés au moment du transport. Ils ne doivent donc pas autoriser le transport de personnes non assurées - ce qu'il faisaient jusque là sans rien dire.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité (note du 25 mars 2019 du Directeur de l'AEFE relative à la sécurisation des services de transport scolaire par bus au sein du réseau AEFE), il n'est pas possible d'accueillir d'autres personnes que les élèves et accompagnateurs dans les transports scolaires.

Ceci s'applique aussi aux enfants de la PS le premier jour, et il faudra donc travailler en amont avec les accompagnateurs pour que le jour de la rentrée se fasse dans les meilleures conditions.

4/ Orthophoniste

Sans vouloir relancer le débat ayant eu lieu lors du précédent conseil d'école nous attirons votre attention sur le fait que la FAPEE, la fédération de parents d'élèves à laquelle l'association des parents du LFI Tokyo appartient, a lancé une enquête auprès de ses membres sur la présence ou non d'un orthophoniste dans leur établissement. Les situations varient d'un établissement à l'autre mais dans de nombreux établissements de l'AEFE un orthophoniste intervient au sein de l'établissement. Nous vous invitons donc à ré envisager cette possibilité qui ne semble pas être impossible.

Pour information, liste non exhaustive d'établissements accueillant un (ou plusieurs) orthophoniste(s) : Zurich ; CDG et CFB à Londres, Malaga, Bangkok, Murcia, Alger

Nous travaillons avec les orthophonistes présentes sur Tokyo pour faciliter une prise en charge des élèves dans un local près du lycée sur le temps scolaire dans le cadre d'un PPRE (Projet Personnalisé de réussite éducative). L'une d'entre elle cherche activement un local.

Nous n'avons toutefois pas la volonté d'ouvrir l'établissement à des activités libérales médicales ou paramédicales compte tenu des contraintes juridiques (Fondation scolaire de droit japonais : activités uniquement pédagogiques).

La prise en charge des élèves se passe très bien que ce soit par les orthophonistes présentes sur Tokyo ou sur la plateforme en ligne www.teleorthophonie.com qui donne entière satisfaction sans déplacement de l'élève depuis son domicile.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 30 mai 2019.

A la fin de la séance, le Président, M. SANSEBASTIAN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h50.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR

Chloé BEAUDET

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN